

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr SEMMAR

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche la roche sur yon

Temps de trajet (en min) 25minutes

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site le petit bois clos

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1440

Adresse 85310 chaillé sous les ormeaux

Largeur minimum de la piste 5metres

Largeur de la grille 38 metres

Longueur de la ligne droite de départ 80metres

Nombre d'OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 26/03/24

ASSOCIATION CHAILLEZAISE
DES SPORTS TOUS TERRAIN
85310 CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 16 avril 2024



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE: 19/04/2024

NUMÉRO: 24/0454



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 459
 Moto-Club _____ ASSOCIATION CHAILLEZAISE C3376
 Date _____ 16 JUIN 2024
 Lieu _____ CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 16 JUIN 2024

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	20h00	Contrôles administratifs	samedi	
16h00	20h00	Contrôles administratifs	samedi	
7h00	8h00	Contrôles administratifs	dimanche	
7h00	8h00	Contrôles techniques	dimanche	
8h00	8h15	Essais Libres + Chronos	I25chpt	5+10
8h20	8h35	Essais Libres + Chronos	I25chpt	5+10
8h40	8h55	Essais Libres + Chronos	MX2	5+10
9h00	9h15	Essais Libres + Chronos	MX2	5+10
9h20	9h35	Essais Libres + Chronos	MXI	5+10
9h40	9h55	Essais Libres + Chronos	MXI	5+10
10h00	10h15	Essais Libres + Chronos	ESPOIR 85	5+10
10h20	10h35	Essais Libres + Chronos	VET/MXF	5+10
10h40	11h10	Pause		
11h15	11h35	Manche 1	I25 chpt	20+1t
11h40	11h55	Manche 1	I25chpt	20+1t
12h00	13h40	Repas		
13h45	14h05	Manche 1	MX2	20+1t
14h10	14h30	Manche 1	MX2	20+1t
14h35	14h55	Manche 1	MXI	20+1t
15h00	15h20	Manche 1	MXI	20+1t
15h25	15h40	Manche 1	ESPOIR85	15+1t
15h45	16h00	Manche 1	VET/MXF	15+1t
16h05		Pause		
16h30	16h45	Manche 2	NON QUALIFIER	15+1t
16h50	17h05	Manche 2	NON QUALIFIER	15+1t
17h10	17h30	Manche 2	I25chpt	20+1t
17h35	17h50	Manche 2	ESPOIR85	15+1t
17h55	18h15	Manche 2	VET/MXF	15+1t

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
18h20	18h40	Manche 2	MX2	20+1t
18h45	19h05	Manche 2	MX1	20+1t

ASSOCIATION CHAILLEZEISE
 DES SPORTS TOUTS TERRAIN
 85310 CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

Le 0910312021

Le Petit Bois Clos
 Chaille sous les Ormeaux

longueur de piste : 4110 m

Le 12/03/2024



- LÉGENDE**
- Zone spectateurs
 - Sauts
 - Piste
 - Zone panneauteurs
 - Zone parc d'attente
 - Bar
 - Postes commissaire
 - Extincteurs
 - H Zone Hélicoptère
 - S Zone Secourista





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**ASSOCIATION CHAILLEZAIS DE SPORTS TOUS TERRAIN
LE PETIT BOIS CLOS - 85310 CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004-2024-02400** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE CHAILLEZAIS** se déroulant à **CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX** du **15/06/2024** au **16/06/2024**.

Cette attestation est valable du **15/06/2024** à **14H00** au **16/06/2024** à **21H05**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **8 avril 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme